

**Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020**

**Objet :** IP/AG/YB.- Programmations et concordances pour l'enseignement secondaire néerlandophone 2021-2022.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu l'arrêté du gouvernement flamand du 6 juillet 2007 établissant la procédure de soumission et de conseil pour les propositions de nouveaux éléments structurels dans l'enseignement secondaire à plein temps ;

Vu l'arrêté du gouvernement flamand du 21 décembre 2007 relatif aux zones d'étude et aux éléments structurels de l'enseignement secondaire à plein temps ;

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif à la structure de qualification ;

Vu l'arrêté du gouvernement flamand du 17 décembre 2010 relatif à la codification de l'enseignement secondaire (Codex enseignement secondaire) ;

Vu l'arrêté du gouvernement flamand du 17 janvier 2014 relatif à la programmation des éléments structurels dans l'enseignement secondaire ordinaire à plein temps ;

Vu l'arrêté du gouvernement flamand du 1er juin 2018 contenant certaines mesures relatives à la modernisation de l'enseignement secondaire ;

Vu les lettres circulaires SO 60 et SO 61 du 5 février 1999 de la Communauté flamande ;

Considérant que de nouvelles filières doivent être créées ou des options élargies afin que le cursus enseigné dans l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles soit en adéquation avec les objectifs pédagogiques et les objectifs de réussite définis pour les différents établissements d'enseignement et en réponse aux besoins du marché du travail ;

Considérant que la réforme de l'enseignement atteindra la 3e année de l'enseignement secondaire (première année 2e degré) en septembre 2021 ;

Considérant que certains domaines d'études sont renommés. Parfois, il n'y a pas de choix (un contre un) et la filière est automatiquement renommée. Parfois, il est possible de composer sur différents nouveaux filières, alors l'école doit faire un choix ;

Considérant que lors de la concordance et de la programmation de la deuxième étape, en concertation entre "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck" et "Hoofdstedelijk Atheneum Karel Buls", il a été délibérément choisi d'organiser "écoulement" (transcendant et domaine lié) au "Hoofdstedelijk Atheneum Karel Buls" et "Double finalité" et "Travail" à "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck" afin d'assurer une offre supplémentaire à la jeunesse bruxelloise ;

Considérant que dans la concordance et la programmation, il est tenu compte des conseils du VDAB et d'Actiris concernant le marché du travail, ainsi que l'afflux des élèves et leurs besoins spécifiques ;

Considérant que les programmations et concordances doivent être établis pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Vu l'avis favorable du ministère de la Communauté flamande ;

Vu l'avis de l'"ABOC-AHOC" du 16 octobre 2020 ;

Vu l'avis du "OCSG" du 9 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du collège des Bourgemestre et échevins,

Arrête :

Article unique: Approuver les programmes et concordances pour l'enseignement secondaire néerlandophone 2021-2020, comme indiqué ci-dessous :

- "Hoofdstedelijk Atheneum Karel Buls":
  - Concordances (innovation pédagogique) en 3ème année:
    - o économie ("ASO") devient écoulement - Transcendant - Sciences économiques ("ASO")
    - o Sciences humaines ("ASO") devient Transcendant - écoulement - Sciences humaines ("ASO")
    - o Latin ("ASO") devient Transcendant - écoulement - Latin ("ASO")
    - o Science (ASO) devient Transcendant - écoulement - Natural Sciences ("ASO")
    - o Technologie - sciences ("TSO") devient "STEM" - écoulement - Sciences biotechnologiques ("TSO")
  - Programmations en 3ème année:
    - o Transcendant - écoulement - Langues vivantes ("ASO")
    - o Économie et organisation - écoulement - Administration des entreprises ("TSO")
- "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck" ("TSO - BSO"):
  - Concordances (innovation pédagogique) en 3ème année:
    - o Commerce devient économie et organisation - Double - Entreprise et organisation ("TSO")
    - o Bureau devient Économie et organisation - Travail - Organisation et logistique ("BSO")
    - o Le soin des cheveux deviennent Société et bien-être - Travail - Soins des cheveux et esthétiques ("BSO")
    - o Les installations électriques deviennent STEM - Travail - Électricité ("BSO")
    - o La mécanique de base devient "STEM" - Travail - Mécanique ("BSO")
  - Programmations en 3ème année:
    - o Société et bien-être - Double - Société et bien-être ("TSO")
    - o Société et bien-être - Travail - Soins et bien-être ("BSO")
- "Centrum Leren en Werken" ("HIAF") :
  - Programmations au deuxième degré :
    - o Alimentation et restauration - Restaurant et cuisine - Employé de cuisine (dual)

Annexes :

